

Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 30

Séance du : 5 juin 2026

Objet : Acquisition des parcelles D n° 190 et 470 (lieudit « La Maladière »)

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 29 mai 2026

Date d'affichage : 8 juin 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY – Mme Claudine DELAITRE – M. Jean-Marc JAVAUX – Mme Nora ATAMNA – M. Maxime VAUTHIER – Mme Josiane PRUNIAUX – Mme Alison DETROYE – M. Ghislain RIONDET – Mme Christelle ROY – M. Dominique TURLIN – Mme Cécile DRUAUX – M. Thierry MORRIER – Mme Aline AMBERT – M. Xavier MOUGIN.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Laurent CARDOT (pouvoir à Maxime VAUTHIER)

M. Jean-Marc JAVAUX a été nommé secrétaire de séance.

»»»»

La SCI qui avait acquis les parcelles cadastrées D n° 190 et 470 (lieudit « La Maladière ») d'une contenance de 446 m², près du cimetière souhaite les céder à la commune.

M. le Maire propose de les acquérir pour un montant de 20 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'acquérir les parcelles cadastrées D n° 190 et 470 pour la somme de 20 000 €,
- décide la prise en charge des frais de notaire relatifs à cette cession, qui sera confiée à Me Stéphane GIROD,
- autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Nombre de votants : 15

Vote : 15 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Christophe TARY



Le secrétaire de séance,
Jean-Marc JAVAUX